

Contribution Familiale

Un enfant scolarisé à l'école :	73,00 € par mois	Année : 730,00 €
Deuxième enfant scolarisé simultanément :	68,00 € par mois	Année : 680,00 €
A partir de trois enfants scolarisés simultanément :	50,00 € par mois	Année : 500,00 €

La contribution familiale est toujours due, quel que soit le régime de l'élève. A cela s'ajoute, suivant les cas, la demi-pension et/ou la surveillance du matin et du soir.

Demi-Pension

4 repas	103,00 € par mois	Année : 1 030,00 €
3 repas	77,23 € par mois	Année : 772,30 €
2 repas	51,50 € par mois	Année : 515,00 €
1 repas	25,75 € par mois	Année : 257,50 €

La demi-pension correspond au prix du repas ainsi qu'à la surveillance des enfants sur la pause méridienne.

Repas occasionnel : 8,00 €
Prévenir le matin, avant 8h30.

Réduction : Toute absence pour maladie, d'une semaine minimum, ouvre droit à une réduction forfaitaire de 12 euros. Au-delà d'une semaine, 3 euros seront déduits par journée supplémentaire. Cet abattement ne s'impute qu'au seul prix de la nourriture, les frais de surveillance des élèves restant les mêmes quel que soit le nombre d'enfants.

Surveillance – Etude

Surveillance matin de 7h30 à 8h10	25,00 € par mois	Année : 250,00 €
Surveillance soir de 16h45 à 18h00	30,00 € par mois	Année : 300,00 €
Etude (CP à CM2) de 16h45 à 18h00	35,00€ par mois	Année : 350,00 €
Surveillance et étude occasionnelles :	8,00 €	

RÈGLEMENT

Facture annuelle établie en début d'année. Prélèvement mensuel effectué d'octobre à juin.

APEL

La cotisation pour l'association des parents d'élèves sera facturée en novembre, pour l'aîné uniquement. Celle-ci est de 20 euros/an.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'association des parents d'élèves doivent le signaler à la directrice avant le 1 octobre 2022.

Ecole Notre Dame De Bonsecours

2 bis rue Catherine Opalinska, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
03.83.35.25.69 - secretariat.ndb@lamalgrange.org